



Le projet de demi-diffuseur Vienne SUD : historique et bilan

La demande d'une étude du complément du demi-diffuseur de Vienne SUD par la communauté d'agglomération de Vienne remonte à l'année 2009. Son objectif premier est de réduire le trafic de transit dans Vienne et d'améliorer ainsi la qualité de vie des habitants et la sécurité des usagers des voiries viennoises.

Le fonctionnement et les besoins locaux du territoire envisagé pour l'implantation de ce demi-diffuseur – le secteur de Reventin-Vaugris – Chonas - n'ont pas été intégrés à cette phase du projet.

Après réalisation en 2011-2012 d'une étude d'opportunité - par Vinci autoroutes / ASF- pour le compte de l'Etat, le préfet de région RA confirme, l'inscription du projet de complément de demi-diffuseur dans le contrat de plan Etat Région et donne le feu vert pour la poursuite des études

Ces études sont conduites par VINCI sans prendre en compte le territoire envisagé pour l'implantation, ni associer ses élus* et ses acteurs économiques, agriculteurs ou entreprises. Il en résulte une zone d'étude tronquée et une perception des effets du projet vue du seul côté de la société concessionnaire d'autoroute ou pour certains effets des villes de Vienne ou d'Ampuis.

*Hormis la présence à titre consultatif de Mme CELARD maire de Reventin-Vaugris – 1ere vice-présidente de l'agglomération de Vienne.

Le résultat de ces études – en juin 2016 – est **un dossier** de concertation **caricatural par la partialité de son étude** multicritère et l'utilisation d'une « solution repoussoir » pour concrétiser un projet SUD demandé par les élus reventinois depuis 2015.

En juillet 2016, la phase de concertation à peine achevée, **la procédure de PIA** - Plan d'investissement autoroutier – vient offrir la possibilité aux collectivités locales de voir la moitié de l'opération prise en charge par la société concessionnaire. Dès lors, pour avoir un dossier « situé en haut de la pile », les collectivités concernées (agglomération Viennoise, Département de l'Isère et Région Rhône Alpes) suivent le choix de VINCI, refusant d'écouter les demandes répétées localement d'un projet SUD.

Ainsi, **le 14 octobre 2016**, le comité de pilotage retient la solution Centre compacte sur la base de 2 motifs :

- l'étude multicritère -vue « côté concessionnaire »
- la participation de la population traitée là encore, de façon orientée

C'est donc **sur la base d'une étude tronquée et orientée que le choix de la solution Centre compacte est effectuée.**

Cette décision entraîne la démission du conseil municipal de Reventin-Vaugris et l'élection d'une nouvelle municipalité début 2017, non opposée au projet de demi-diffuseur sur son territoire, mais décidée à voir une solution SUD « acceptable » et non caricaturale examinée.

En mai 2017, une esquisse de solution SUD réalisée par NOX pour la commune de Reventin-Vaugris est « démolie » dès sa présentation lors d'une réunion en sous- préfecture. Il apparait rapidement que rien ne doit venir contrarier le projet présenté pour bénéficier du PIA. Et pour bien enfoncer le clou, une campagne de dénigrement de l'esquisse NOX est conduite dans plusieurs numéros successifs (mai, juin, juillet) de la revue de l'agglomération pour discréditer la demande de Reventin-Vaugris.

Par ailleurs, le bureau d'études est informé discrètement qu'il est préférable pour lui de ne pas poursuivre sa collaboration avec la commune de Reventin-Vaugris.....ce qui l'amène à jeter l'éponge...

La municipalité de Reventin-Vaugris ne baisse pas les bras pour autant et engage **début 2018 trois expertises** sur les études de VINCI, avec des bureaux reconnus qui ne craignent pas d'éventuelles pressions extérieures :

- Une expertise trafic effectuée par **NOESIS**, après des enregistrements vidéo du comportement des automobilistes au giratoire RN7/ Station-service par la société ALYCE, fait apparaître que dès la mise en service, des difficultés de circulation apparaîtront aux heures de pointe sur la RN7 et la RD131. Ce résultat va être confirmé en 2020 par EGIS...le bureau d'études de Vinci ...
- Une expertise Environnement conduite par le **bureau C3E** reconnu dans le domaine des grandes infrastructures, critique la **méthode et les résultats** de l'étude multicritère de Vinci – menée par INGEROP – et conteste sans difficulté le choix de la solution Centre compacte.
- Enfin, **Hubert de Bouvier**, effectue une expertise des impacts fonciers et agricoles comparés de la solution Centre compacte et d'une solution « Sud intermédiaire », qui fait également apparaître le moindre impact de cette dernière.

Ces expertises sont présentées **en octobre 2018** en préfecture de l'Isère au comité de pilotage par la municipalité de Reventin-Vaugris assistée de ses experts. Des esquisses de principe de diffuseur, **qui restent à étudier** sont également présentées

Comme en mai 2017, les membres du comité de pilotage repoussent la totalité des expertises, qualifiées de critiques sans proposition concrète... Le maître d'ouvrage est donc appelé à poursuivre la mise au point de son projet et renvoie les opposants à l'enquête d'utilité publique pour faire valoir leurs arguments... IL apparaît nettement à cette réunion la place prééminente de Vinci qui fait valoir son « poids économique » pour donner plus de crédibilité à ses réponses techniques ...que les services de l'Etat ou des collectivités ne viennent pas contester...

VINCI poursuit alors ses études – qu'il n'avait d'ailleurs pas arrêtées, puisque dès juillet 2017, il présentait au comité de pilotage les premières esquisses de la solution retenue.

De son côté, la municipalité de Reventin-Vaugris, consciente qu'elle ne pourra obtenir ni des services de l'Etat, ni de ceux des collectivités, ni de Vinci, une étude d'une solution SUD, se résout à faire appel à un bureau d'études « infra » pour étudier un projet SUD acceptable par tous. Une consultation lancée **début 2019** permet de retenir un bureau d'études qui va concevoir un projet au cours des années **2019 – 2020**

En juillet 2020, VINCI présente un dossier provisoire **d'Etudes préliminaires** adressé aux services qui doivent produire un avis dans le cadre de la **Conférence Inter Services** – préalable à l'enquête d'utilité publique.

Au travers des 650 pages du document **d'Etudes préliminaires**, il apparaît que les expertises présentées par la commune de Reventin-Vaugris n'étaient pas fantaisistes :

- L'étude de trafic conduite par EGIS en 2020 fait apparaître que dès la mise en service, le giratoire de la RN7 / Station-service va dysfonctionner. Ainsi, 2 critères de l'étude de 2016 « tombent » : le gain de temps et l'attractivité.
- D'autres critères sont également modifiés dans cette mouture 2020 du projet de VINCI : le niveau attribué aux critères « Environnement » et au critère « Développement économique » sont revus , améliorés pour le premier, dégradé pour le second.... A ce titre, l'étude fait état de décisions variables sur le développement des zones d'activité qui semblent déconnectées de la réalité...

- Les analyses relatives à la pollution atmosphérique sont présentées de façon édulcorées en omettant de signaler la présence excessive de particules fines au niveau du complexe sportif sur lequel le projet va venir empiéter. ,

Par ailleurs, fin 2020, la mise au point du projet fait apparaitre la réelle difficulté pour Vinci à résoudre les problèmes posés par la solution Centre compacte :

- fermeture de **la route des Côtes d'Arey** qui a pour conséquence :
 - o de renforcer le trafic sur le giratoire RN7 / Station-service
 - o de nécessiter un accès pour 4 maisons depuis la RN7 -secteur du lavoir
 - o de nécessiter un accès agricole
- aménagement de la **chicane de la RD 131**... qui interdit actuellement le croisement d'une voiture et d'un poids lourd
- réaménagement de **l'axe « mode doux »** le long d'un itinéraire où le trafic va passer par endroit de 4000 à 12 000 véhicules/ jour, avec un accroissement prodigieux du nombre de poids lourds contraints d'utiliser des giratoires acrobatiques ...

Enfin, il faut signaler que malgré les refus répétés de l'implantation Centre exprimés par la municipalité de Reventin-Vaugris et ses habitants, **la machine technico- administrative a continué de fonctionner** afin que ce demi-diffuseur figure bien parmi les lauréats du PIA et soit programmé dans les investissements des diverses collectivités co-financeuses. Bien avant les travaux, **la politique du bulldozer** qui écrase tout ce qui se trouve sur son passage a commencé.

Quel bilan tirer de cette histoire ?

1. Les services d'un Etat qui n'a plus les moyens d'assurer le rôle de maitre d'ouvrage sont tenus de ne pas entraver les choix d'une société privée – Vinci – qui se retrouve ainsi à décider de l'utilité publique d'un projet....
2. Les collectivités également en recherche de financements, sont amenées à ne pas contrarier les choix d'un aménageur-Vinci- en mesure de permettre la finalisation de projets onéreux, et ce, dans de très nombreux domaines.
3. Le poids que peut avoir devant ces institutions une petite commune comme Reventin-Vaugris est dérisoire. Elle ne peut avoir que tout le monde contre elle.
Il ne lui reste donc comme moyens que
 - o l'action en justice pour faire reconnaître la justesse de ses analyses techniques
 - o le soutien des media pour faire connaître et partager son combat pour la démocratie
 - o ... et une énergie farouche pour ne pas renoncer à faire valoir la justesse de sa cause : la défense d'un territoire et de ses habitants !